



DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 31/01/2022

Reçu en préfecture le 31/01/2022

Affiché le

ID : 029-242900645-20220127-DE\_14\_2022-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 27 janvier de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 21/01/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

### Votants : 26

GRIJOL Christian, ANDASMAS Anissa (visio), STEFANUTTI Isabelle, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell (visio), MANNEVEAU Julie (visio), HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, POULMARC'H Bertrand, LE MOIGNE Philippe, DREANO Christelle, LAOUENAN-LE LEC Françoise, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, CROM Florence, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : ABGUILLERM Christian, pouvoirs à ANDASMAS Anissa  
GUET François, pouvoirs à GRIJOL Christian  
KERVAREC Ronan, pouvoirs à SAVINA Henri  
POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à BOUCHERON Dominique  
CLEMENT Isabelle, pouvoirs à BOUCHERON Dominique  
GUILLEMOT André, pouvoirs à JAFFRY Bernard.

Secrétaire de séance : CROM Florence

### **Délibération N° DE 14-2022**

**Objet : Réhabilitation d'un site industriel – ZI de Pouldavid - Douarnenez  
Aménagement du bâtiment A – Démolition de bâtiments vétustes  
Demande de subvention DETR**

### **Rapporteur : Marc RAHER**

Suite à la délibération du Conseil communautaire du 20 février 2021, Douarnenez Communauté est devenu propriétaire le 6 juillet 2021 de l'ensemble immobilier bâti à usage d'atelier industriel situé dans la zone industrielle de Pouldavid, appartenant auparavant à la société LE GUELLEC.

Pour rappel cet ensemble immobilier est composé des trois parcelles contiguës cadastrées BI n°50, 51 et 52 représentant une surface totale de 9 000 m<sup>2</sup>, sur lesquelles sont édifiés cinq bâtiments industriels dénommés A à E, de diverses époques et d'états différents pour une surface bâtie totale de 5 000 m<sup>2</sup>.

Afin de permettre une réutilisation des lieux pour d'autres usages, des travaux d'aménagement doivent être entrepris dans les différents bâtiments, ainsi que la démolition d'autres devenus vétustes. Le bâtiment dit « A » d'une superficie de 845 m<sup>2</sup> est l'objet de la première phase de travaux en vue d'y créer 3 modules à vocation artisanale et de services. La démolition concerne les bâtiments contigus E et E', le bungalow et les deux annexes des bâtiments C et D

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 480 000 € HT.

Au regard des catégories d'opérations éligibles à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour cette première opération de réhabilitation du site industriel de Pouldavid au titre de la priorité n°1.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

FINANCEURS	Dépenses H.T. subventionnables	Taux	Montant sollicité de la subvention
Etat – DETR 2022	480 000	20 %	96 000 €
Douarnenez Communauté		80 %	384 000 €
<b>Total</b>		100%	<b>480 000 €</b>

Vu l'avis favorable du bureau du 17 janvier 2022,

Il est proposé :

- De solliciter auprès de l'Etat une demande de subvention au titre de la DETR 2022 selon le plan de financement susmentionné pour l'opération de Réhabilitation d'un site industriel – ZI de Pouldavid à Douarnenez consistant en l'aménagement du bâtiment A et la démolition de bâtiments vétustes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 27 janvier 2022.

Le Président,  
Philippe AUDURIER

